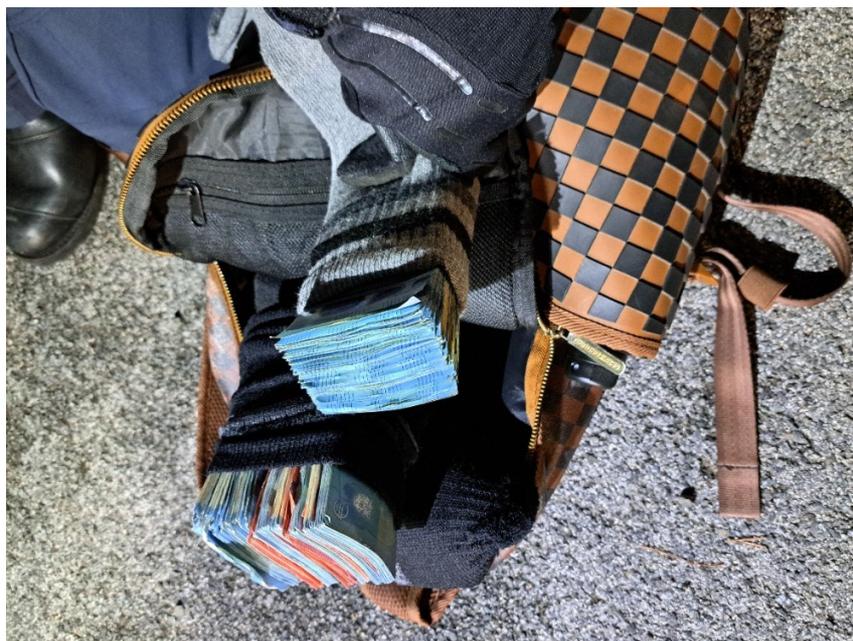


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 19 mars 2025

Les douaniers de Fréjus découvrent 100 230€ dans des chaussettes

Le 15 mars 2025, en contrôle au péage du Capitou sur l'A8 (commune de Fréjus) dans le sens Aix en Provence - Nice, les agents de la brigade des douanes de Fréjus ont découvert une somme de 100 230 € en petites coupures dissimulées dans des chaussettes lors du contrôle d'un véhicule immatriculé en France.



Ce 15 mars, à 21 heures, la brigade des douanes de Fréjus, en contrôle à la barrière de Péage du Capitou, sélectionne un véhicule immatriculé en France. La fouille de la voiture permet de découvrir une masse de billets, dans un sac à dos, placé sous une couverture derrière le siège du conducteur. La somme totalisant 100 230 € était divisée en 9 liasses de coupures de 50, 20 et 10 euros, dissimulées dans des chaussettes.

Le passage de l'équipe maître de chien anti-stupéfiants dans l'habitacle a permis aux agents des douanes de constater que le chien de service marquait un net intérêt pour le sac à dos et les liasses de billets. Cet indice, parmi d'autres, leur a permis de rattacher la somme découverte à un trafic de stupéfiants.

À l'issue de la procédure douanière le chauffeur, unique occupant du véhicule, a été remis au SRPJ de Toulon sur instruction du procureur de la République auprès du tribunal judiciaire de Draguignan. Il a été jugé en comparution immédiate le 17 mars 2025 et a été reconnu coupable des délits de blanchiment douanier et de blanchiment de droit commun et condamné à :

- * une peine d'emprisonnement de 12 mois dont 10 avec sursis,
- * une amende douanière de 100 230€,
- * la confiscation des sommes en infraction,
- * la confiscation de son véhicule.

En 2023, 136 constatations de blanchiment douanier ont été réalisées par la Douane française. « L'argent est le nerf de la guerre », portée par cette doctrine, la douane s'est dotée depuis octobre 2024 d'une nouvelle stratégie, reposant sur la surveillance accrue des différents mouvements des flux financiers illicites associés à tous les trafics qu'elle est chargée de combattre (stupéfiants, contrefaçons, tabacs, biens culturels, espèces protégées etc.).

POUR ALLER PLUS LOIN

- L'album photos : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/0F16qkq3zu>

Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : DOUANE FRANÇAISE

Contact presse :

Cheffe de la division, Alexandra PASQUIER : 06 64 56 50 07

Service de presse de la douane : Tél : 01 57 53 42 11 / 4318 / 4718 / 4714
presse@douane.finances.gouv.fr